

Enquête internationale sur les décisions et les recommandations des gouvernements après Fukushima

par H.B. Okyar*

Une question essentielle dans la gestion de l'urgence nucléaire est la nécessité de tenir les décideurs informés sur les détails d'une situation qui évolue rapidement. Par exemple, les décideurs ont besoin des informations les plus récentes et de mises à jour régulières, lorsqu'ils prennent des décisions concernant les conseils aux citoyens, les politiques d'importation et d'exportation et les industries qui peuvent être touchées. Pendant la réunion du 17 mars 2011 du Comité interorganisations d'intervention à la suite d'accidents nucléaires et radiologiques (IACRNE, *Inter-Agency Committee on Radiological and Nuclear Emergencies*), la première d'une série de réunions organisées après l'accident nucléaire de Fukushima Daiichi, les participants ont envisagé la possibilité de mettre en place une « base de données » des décisions et des recommandations émises rapidement par divers gouvernements après l'accident de Fukushima, et de mettre à jour et modifier cette base de données tant qu'elle présenterait une utilité. L'IACRNE a convenu que ces informations seraient très utiles et a mandaté l'AEN pour essayer de les collecter.

Une enquête coordonnée par l'AEN, y compris les pays membres de l'Initiative pour la sécurité sanitaire mondiale (ISSM¹), a été réalisée avec les questions suivantes.

1. Quelles ont été les recommandations de votre gouvernement pour les citoyens vivant ou en visite au Japon ?
2. Quelles ont été les recommandations de votre gouvernement concernant la surveillance des passagers revenant du Japon en avion ?
3. Quelles ont été les recommandations de votre gouvernement concernant l'importation de denrées alimentaires ou de marchandises du Japon ?
4. Quels sont vos plans ou vos politiques concernant la distribution d'iodure de potassium (KI) stable aux personnes résidant au Japon ?
5. Avez-vous établi des recommandations concernant le contrôle a) des passagers et des équipages, b) des bagages et des chargements, c) des cabines sur les avions ou les navires, et d) des surfaces extérieures des avions ou des navires en provenance du Japon ?

En outre, les participants ont été invités à fournir la base technique de leurs réponses, ainsi que des informations sur la surveillance de la radioactivité dans l'environnement et l'activation d'un

centre d'appels pour les informations publiques, le cas échéant.

Au total, 34 pays (26 membres de l'AEN) ont participé à l'enquête. Les résultats de l'enquête ont été regroupés dans un document unique indiquant le pays, la décision prise ou la recommandation effectuée, la date d'entrée en vigueur et la population concernée. Trois mises à jour ont été réalisées (la dernière date du 21 avril) et publiées sur le site internet sécurisé de l'*Emergency Notification and Assistance Convention (ENAC, Convention sur la notification et l'assistance en cas d'urgence)*² de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à l'usage exclusif des autorités de réglementation participantes. Pendant la période de l'enquête, une demande visant à rendre le document public a été envoyée aux participants, mais elle n'a pas été soutenue en raison de l'importance des informations collectées qui devaient être analysées et évaluées en termes de gestion des urgences par les autorités compétentes.

En résumé, 28 pays ont recommandé à leurs citoyens présents au Japon de suivre les recommandations du gouvernement japonais ; 12 pays, cependant, ont recommandé à leurs citoyens d'évacuer la zone située dans un périmètre de 80 km autour de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi. Aucune restriction sur les vols vers le Japon n'a été recommandée, bien que 25 pays aient émis des avertissements et 13 conseillé de renoncer aux voyages non indispensables à destination du Japon et d'envisager de quitter Tokyo dans les jours qui ont suivi l'accident. Plusieurs pays (7) ont mis des avions à disposition pour permettre à leurs citoyens respectifs de quitter le Japon et de rentrer dans leur pays d'origine.

Sur une base volontaire, des contrôles médicaux et radiologiques concernant l'assimilation par la glande thyroïde et l'anthropogammamétrie ont été effectués (7 pays). Dans 6 pays, les agents des douanes ont reçu des instructions spéciales en matière de dépistage pour la surveillance des passagers, des bagages, des chargements et des avions

* M. Halil Burçin Okyar (halilburcin.okyar@oecd.org) travaille en tant que spécialiste de la protection radiologique au sein de la Division de la protection radiologique et de la gestion des déchets radioactifs de l'AEN.



Les résidents du village de Kawauchi, situé dans la zone d'évacuation de 20 km, ont été autorisés à revenir à leur domicile brièvement pour ramasser leurs effets personnels le 10 mai 2011.

en provenance du Japon. Dans 2 pays, un dépistage dans des installations spéciales a été recommandé pour les personnes en provenance des zones affectées. Sur les 34 pays concernés par l'enquête, 19 ont mis en place la surveillance des denrées alimentaires provenant du Japon sur la base des recommandations de la CE (des niveaux de l'UE prédéfinis ont été introduits pour les importations de denrées alimentaires vers l'Europe et ajustés ultérieurement par rapport à ceux en vigueur au Japon). Par ailleurs, 2 pays ont exigé que toutes les marchandises provenant du Japon passent par des postes de douanes précis, équipés d'appareils de contrôle des rayonnements (notamment pour les jouets, les vêtements et les chaussures).

Treize pays ont envoyé et distribué des comprimés d'iode stable à leurs ambassades au Japon. Dans 16 pays, la prise réelle des comprimés a été recommandée uniquement si la demande en était faite par les autorités japonaises ou locales.

Quatre pays ont lancé des programmes de surveillance de routine et en continu, y compris pour le débit de dose gamma et l'échantillonnage de l'air. Plusieurs pays (8) ont lancé des programmes de surveillance renforcée (pour l'air et l'eau de pluie) en augmentant la fréquence des contrôles ; une surveillance spéciale de la radioactivité dans l'air (7), l'eau de pluie (2), les sols (2) et les plantes (3) a également été mise en place. Des centres d'appels destinés au public ont été ouverts (18), principalement à l'aide de plates-formes électroniques ; des gouvernements ont prolongé leurs heures d'ouverture (6) ; et les informations pertinentes ont été rendues accessibles sur des sites internet (y compris les FAQ) (15) et, dans certains cas, par l'intermédiaire de réseaux sociaux tels que Twitter et Facebook (2).

En conclusion, il est important de remarquer que les pays ont présenté des quantités d'informations variables à des moments différents pendant la progression de l'accident. Les résultats de l'enquête

Comité interorganisations d'intervention à la suite d'accidents nucléaires et radiologiques (IACRNE)

Conformément aux obligations imposées par les conventions en matière d'urgence, l'AIEA convoque régulièrement l'IACRNE, dont le but est de coordonner les dispositions des organisations intergouvernementales concernées pour se préparer et pour réagir aux urgences nucléaires et radiologiques. Actuellement, ses membres incluent des représentants des 14 organisations répertoriées ci-après :

- Commission européenne (CE),
- Office européen de police (EUROPOL),
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO),
- Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO),
- Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL),
- Organisation maritime internationale (IMO),
- Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (OCDE/AEN),
- Organisation panaméricaine de la santé (OPS),
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE),
- Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA),
- Bureau des affaires spatiales des Nations Unies (OOSA),
- Comité scientifique des Nations Unies sur l'étude des effets des rayonnements ionisants (UNSCEAR),
- Organisation mondiale de la santé (OMS),
- Organisation météorologique mondiale (OMM).

indiquent qu'une vue d'ensemble internationale est requise pour mieux comprendre comment les prises de décisions gouvernementales au niveau national pourraient être mieux coordonnées. L'AEN a entrepris certaines initiatives pour analyser les types des décisions prises, y compris les informations disponibles et nécessaires pour appuyer de telles décisions, et les implications pour les besoins et les mécanismes de coordination.

Notes

1. L'Initiative pour la sécurité sanitaire mondiale (ISSM) est un réseau informel comprenant l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, le Mexique, le Royaume-Uni et la Commission européenne, destiné à assurer l'échange et la coordination des pratiques dans le secteur de la santé face aux nouvelles menaces et aux nouveaux risques que le terrorisme fait peser sur la santé à l'échelle mondiale.
2. Le site internet de l'ENAC et le Système internet de notification des événements nucléaires (NEWS, *Nuclear Event Web-based System*) ont été remplacés en septembre 2011 par le Système unifié d'échange d'informations en cas d'incident ou d'urgence (USIE, *Unified System for Information Exchange on Incidents and Emergencies*), hébergé par l'AIEA, dans le but d'unifier et de simplifier l'échange d'informations pendant les urgences nucléaires ou radiologiques.